PRIMAGAZ
Cœur Défense Tour B, 110 esplanade du Général de Gaulle 92932 La Défense cedex
SAS au capital de 42 441 872 Euros - RCS Nanterre 542 084 454
SIRET 542 084 454 00843 - APE 4671 Z
N° ident. TVA FR 68 542 084 454

OFFRE PRIMACONFIANCE

Du 01/08/2026 au 31/07/2027

Citerne aérienne sans compteur
Barème applicable aux clients ayant souscrit avant le 31/10/2020

CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE	Durée de l'engagement	3 ans
	Initiative de la livraison	Primagaz
	Caractéristiques de la citerne	De 500 kg à 1,750t déterminée par Primagaz selon consommation prévisionnelle et configuration du site client.
	Modalité de vente de la citerne	Possible à tout moment sur demande du client de 387,43 € TTC à 3459,43 € TTC (selon l'ancienneté et le type de citerne). ***Barème vente citernes en vigueur***
PRIX DE LA FOURNITURE DU GPL	Prix du GPL *Ces prix incluent l'accise sur les produits pétroliers (montant en vigueur depuis le 01/08/2026 de 79,80 € HT /tonne, soit 0,58 ct€ HT / kWh). Les variations de l'accise sur les produits pétroliers seront répercutées de plein droit immédiatement sur le prix du GPL.*	Selon consommation annuelle (estimée la première année) : • De 0,350 à 0,435 t par an : 3169,07 €/t TTC • De 0,725 à 2,174 t par an : 2973,78 €/t TTC • De 0,725 à 2,174 t par an : 2766,55 €/t TTC • De 2,174 à 3,000 t par an : 2566,18 €/t TTC • > 3,000 t par an : 2340,25 €/t TTC ***Barème en vigueur***
	Frais de livraison	Compris dans l'abonnement Energie
	Modalités de modificationdu prix GPL	Le prix est modifié : • de plein droit en cas de variation des taxes affectantle GPL notamment de l'accise sur les produits pétroliers, • maximum 2 fois par an (avril / octobre) dans la limite de -5% à + 5% par modification vs. barème gaz précédent notamment en fonction de la variation des coûts de Primagaz (ex : coûts des matières premières,industriels et logistiques).
FRAIS DE MISEÀ DISPOSITIONDE LA CITERNE	Installation	Compris dans l'abonnement Energie pour une mise enplace dans des conditions normales d'intervention – prestations complémentaires sur devis.
	Location	Compris dans l'abonnement Energie
	Dépôt de garantie	Non applicable
FRAIS DE MAINTENANCEET ENTRETIEN DE LA CITERNE		• Maintenance règlementaire citerne Primagaz (Inspection Périodique – requalification) : compris dans l'abonnement Energie. • Autres prestations de maintenance et d'entretien -détails des prix dans le Livret des services Clients en vigueur au jour de la prestation. ***Livret des services en vigueur***

Prix TTC calculés sur la base d'une TVA à 20%

FRAIS DE SORTIE DU CONTRAT	Retrait de la citerne	• Retrait citerne : 942,00 € TTC
	Neutralisation éventuelle de la citerne	1560,00 € TTC
	Repompage éventuel du gaz	576,00 € TTC le gaz repompé est remboursé.
	Pénalités en cas de résiliation anticipée	• Après délai de rétractation et avant installation de la citerne : 490,00 € TTC • Après mise en place de la citerne : - < 1 an : 500,00 € TTC - entre 1 et 2 ans : 200,00 € TTC - entre 2 et 3 ans : 75,00 € TTC
AUTRES FRAIS	Abonnement Energie	178,80 €/an TTC
OPTIONS	Abonnement Equipement *(Abonnement Energie + visite annuelle de contrôle du stockage et de l'installation intérieure (hors équipements) + gratuité livraison sur commande sous 15 jours + -15% sur toutes les prestations de maintenance).*	256,80€/an TTC
	Livraison sur commande client	de 0 à 150 € TTC (selon période, délai et quantité à livrer). ***Livret des services en vigueur***
	Service à la carte	Détails et tarif dans le livret des services clients en vigueur au jour de la prestation. ***Livret des services en vigueur***
Somme des frais sur la durée du contrat *(hors fourniture du GPL et avec retrait de la citerne en fin de contrat)*		**1478,40 € TTC** • Dont 536,40 € TTC d'abonnement • Dont 942,00 € TTC de frais de retrait
Estimation du coût annuel* *(prorata de la somme des frais indiqués ci-dessus et de la consode 1,37 t. de GPL/an)*		**4282,98 € TTC** • Dont 3790,18 € TTC de budget énergie • Dont 492,80 € TTC de frais
En cas de modification des conditions contractuelles relatives au prix et frais indiqués, le consommateur en sera informé par écrit au moins un mois avant. Tant qu'il n'aura pas accepté les nouvelles conditions il pourra résilier le contrat, sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, jusque dans un délai de trois mois après l'entrée en vigueur de la modification.		
****Cette estimation comprend l'ensemble des frais sur la durée du contrat rapportés à une année ainsi que la fourniture d'une quantité de GPL calculée au prix au jour de la conclusion du contrat et sur la base d'une consommation de 1,37 tonne de GPL, correspondant au volume moyen d'énergie consommé en France pour le chauffage et la fourniture d'eau chaude d'une résidence principale.***		

Prix TTC calculés sur la base d'une TVA à 20%

Parlons bien-être et économies d'énergie
Contactez-nous au **0970 808 708***
ou **Espace client** sur **primagaz.fr**
*Numéro non surtaxé du lundi au vendredi de 8h à 18h.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

www.primagaz.fr

PRIMAGAZ - SAS au capital de 42 441 872 € - 542 084 454 RCS NANTERRE – TVA FR 685 420 844 54 – 08/2026

PRIMAGAZ